

# S3PI Estuaire de l'Adour

## Groupe RISQUES

n°26

Réunion du Mardi 26 Mai 2009 de 9 H 30 à 12 H  
Mairie de Tarnos

**Excusés :** M Lespade, maire de Tarnos ; M Ivandékics, société LBC ; M Marty, CCIBPB.

**Présents :**

- **administrations :** Mme Annick De Ménorval et M Michel Amiel, DRIRE Aquitaine, M Patricq Geisler, SDIS 64

- **associations :** Mme Claudine Pédurthe, Sepanso PB, Jean Yves Deyris, CADE, Pierre Boccardo, IDEAL, M. Parent, ADALA, M Peyrusaubes, AMIC

- **collectivités :** Mmes Danièle Birles et Carole Tucoulet, Tarnos, Mme Josette Duhart, Boucau, MM Pascal Agostini, Région / Port, Sébastien Carrère, Cté du Seignanx, Fabien Calmettes, Bayonne, Alain Perret, Tarnos, M Curutchet, Bayonne

- **industriels :** Mmes Natachat Melquiot, Celsa France / ADA, Carine Plagnot, CCIBPB, M Droneau, Sotramab, M Suzan, Maïsica, M Messardier, Agriva,

- **présidence :** M Georges Daubagna, Adjoint Environnement, Mairie d'Anglet, Président du S3PI, M Michel Botella, EI, M Gérard Claverie, animateur Groupe Risques, Mme Françoise Elmon et M JM Lambert, Mairie d'Anglet.

- **invité :** M Patrick Bourquin, Airaq

L'ordre du jour dans l'invitation :

*Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe risques est prévu de se réunir le 26 mai 2009 à 09H30 précise, en mairie de Tarnos en salle du conseil municipal.*

*Suite à un courrier adressé par un groupe d'associations, Monsieur le Préfet des Landes avait proposé au Président du S3PI d'inscrire à l'ordre du jour du S3PI la question de la surveillance de la conformité des rejets des principales installations de la zone industrialo-portuaire (voir pièces jointes).*

*Après exposé par la DRIRE des dispositifs existants et rapport des principales industries concernées (LBC, CELSA, AGRIVA, BAYONNE MANUTENTION, MAISICA), un débat sera ouvert visant à rechercher les améliorations en terme de mesures et de communication des résultats.*

*Notre réunion se tiendra en présence de Monsieur BOURQUIN, directeur d'AIRAQ qui nous informera des actions menées et possibles par AIRAQ sur la zone.*

M Claverie accueille l'assemblée et remercie la Mairie de Tarnos pour cette 3<sup>ème</sup> réunion du Groupe Risques / S3PI. Il précise également que le compte rendu précédent du 7 Avril dernier est en cours de relecture.

M Perret présente les excuses de Monsieur le Maire, absent de Tarnos. Il indique que les problèmes de rejets et des mesures de contrôles sont des sujets préoccupants pour Tarnos. Il signale que l'étude d'Airaq en lien avec la DRIRE sur Tarnos est très importante et qu'il s'agit d'aller vers une meilleure communication sur les résultats.

Le Président du S3PI, Georges Daubagna, précise que cette réunion se déroulera avec la présence de M Bourquin, Directeur d'Airaq, qui devrait permettre d'approfondir le débat et permettre de porter à la réunion plénière du 12 Juin prochain les points importants.

M Claverie note la volonté de la Préfecture des Landes de confier au S3PI de débattre des problèmes des rejets à l'atmosphère des usines sur la ZIP de Tarnos / Boucau.

M Amiel indique que l'examen de ce sujet résulte des différentes demandes des associations et des échanges de correspondance avec les préfetures, en lien avec l'arrivée du projet de laminoirs de Beltrame et de celui, non encore définitivement arrêté, de Celsa.

Il existe bien une série de problèmes sur la ZIP liés au bruit, aux poussières, aux odeurs et aux risques accidentels, tel que décrit dans son rapport au Préfet.

Ces installations sont réglementées par arrêté préfectoral et, généralement, en auto surveillance. Cependant, tous les paramètres ne sont pas contrôlés en continu, tels ceux de CELSA (émissions à l'atmosphère) ou de LBC (rejets aqueux de la STEP).

Les mesures des retombées des poussières et métaux pour Celsa/ADA sont effectuées sur 4 points géographiques, 2 au Boucau, 1 à Anglet et 1 à Tarnos.

A l'origine, il avait été émis l'hypothèse que les retombées proviendraient principalement des rejets canalisés de la cheminée. Ainsi, un réseau de points de mesure avait été mis en place dans un rayon d'environ trois kilomètres de l'aciérie. L'expérience ayant prouvé que les points de mesure étaient peu ou pas impactés mais que les émissions diffuses pouvaient avoir des conséquences sur l'environnement proche de l'aciérie, les points de mesures ont été rapprochés depuis 2008 aux points cités plus haut.

L'auto surveillance acoustique est pratiquée depuis fin 2008 avec 2 points de mesure en continu sur l'usine et en face sur le port Brise Lames, ce qui est unique en Aquitaine.

Les directives européennes obligent l'Etat à contrôler l'air.

Cette mission est confiée à Airaq qui dispose d'appareils de mesures de la pollution urbaine NO<sub>2</sub>, O<sub>3</sub>, poussières avec les particules fines PM, CO<sub>2</sub>, métaux....Et peut ponctuellement organiser des campagnes de mesures comme sur les métaux lourds.

C'est ce qui se réalise sur le territoire de la CABAB par exemple.

La DRIRE a proposé au Préfet qu'au vu de la question des associations relative à « l'implantation d'une station supplémentaire pluridisciplinaire sous contrôle d'une organisation indépendante » et dont, compte tenu des mesures déjà réalisées il ne lui apparaissait pas la nécessité, que le sujet soit mis en débat au S3PI.

M Botella indique que contrôler et mesurer c'est la règle comme de devoir pour l'Etat d'informer le citoyen. A ce niveau l'information de la DRIRE est plutôt difficile à trouver et quand au registre européen EPER, il est plutôt limité, puisque seuls les résultats de 2001 et 2004 sont fournis.

Il montre le relevé de ces 2 années qu'il portera en annexe au CR.

Il demande que soit améliorée cette information pour le citoyen.

M Amiel précise que le site @ de la DRIRE n'est pas prévu pour consulter des résultats d'analyses. Ils ne sont pas secrets et sont communiqués à la demande comme le fait l'association CADE. Il observe qu'effectivement la communication des résultats au S3PI doit pouvoir améliorer l'information.

Mais il attire l'attention sur le fait que des résultats bruts sont à manier avec précaution pour éviter tout affolement inutile de la population ou erreur d'interprétation.

M Claverie rappelle que le S3PI dispose déjà d'un site @.

M Deyris indique que le CADE avec d'autres associations mènent une action citoyenne d'information sur les pollutions industrielles. Il considère qu'il serait très judicieux que l'information soit facilement accessible par exemple sur le site @ du S3PI et qu'il n'est pas très pertinent de dire que le citoyen ne peut pas bien interpréter ce qu'il ressent quotidiennement dans son environnement et ses inquiétudes pour sa santé. En débattre au S3PI, il est tout à fait d'accord mais à condition que soient présentés les résultats. Le CADE a demandé à M Arberas de Celsa/ADA d'informer sur les risques sanitaires. Nous n'avons aucune information.

Mme De Menorval dit que les mesures nationales sont d'accès directes. Les relevés trimestriels, ici (Celsa/ADA) sont privés et la question se pose pour leur communication.

Par contre, en ce qui concerne les mesures ponctuelles, la communication est possible sur demande. Il est nécessaire d'établir un inventaire précis des données à communiquer sachant que la démarche nationale va en ce sens avec le Grenelle de l'environnement.

M Claverie réaffirme que le S3PI doit effectivement inclure cette pratique d'information.

Mme Plagnot dit qu'elle ne pourrait pas vraiment assumer ce travail par manque de temps vis-à-vis de son emploi actuel. Elle attire l'attention de l'assemblée sur ce point en cas de multiplication des tâches.

M Claverie observe que ce n'est pas la 1ère fois que ces difficultés sont exprimées par la CCI et que l'assemblée a bien entendu.

Mme De Menorval précise que les chiffres donnés sont annuels et que l'interprétation n'est pas non plus vraiment évidente.

Il faut s'interroger sur une possibilité de publication plus fréquente.

M Amiel dit qu'il ne met pas en doute le citoyen. Que les chiffres détenus par l'administration sont bruts et communicables sur demande mais à manier avec précaution. Il rappelle que son travail consiste à contrôler les installations classées et l'impact éventuel de leurs rejets mais pas d'alimenter le site @ du S3PI. Même s'il n'exclut pas de communiquer plus systématiquement les résultats au S3PI, à l'avenir.

M Botella conçoit la charge de travail pour les uns et les autres mais que les exigences d'information du citoyen sont de droit au niveau européen. La France a déjà été condamnée, de façon très coûteuse, par la Cour de Justice Européenne pour le non respect de cette réglementation.

Il pose la question des conséquences avérées de la pollution atmosphérique sur l'environnement et la santé. Il pense que cette information doit être appréciée par les autorités sanitaires, dont les DDASS qui sont membres du S3PI et qu'il serait intéressant d'avoir leur point de vue.

Mme Pédurthe s'adresse à M Amiel sur l'autocontrôle du bruit qui est un principe déclamé et la perception véritable qu'elle en a en tant qu'habitante du quartier Brise Lames. En particulier lors du lâcher des ferrailles dans le parc à ferrailles. Il y a un véritable hiatus entre votre approche technique et le ressenti dans la population.

M Amiel répond qu'en effet une gêne peut être ressentie lors de pics de niveau sonore mais que les émergences qui sont réglementées sont généralement respectées.

Mme Melquiot indique que l'auto contrôle pour Celsa/ADA a l'avantage de montrer les pics sonores. Ces indications permettent d'établir pour les grutiers de nouvelles procédures de travail.

Mme De Menorval souligne qu'ici, c'est une chaîne directe entre source et analyse du bruit.

M Deyris observe que des mesures du bruit, de la pollution atmosphérique sont faites, mais où est l'inventaire de ces données ?

Est-ce que le S3PI peut créer un inventaire des analyses à faire, des données à répertorier et à communiquer pour les associations diverses ou le citoyen ?

Est-ce que le S3PI peut communiquer des informations sur les risques sanitaires ?

M Amiel répond que les mesures sont faites dans le cadre de l'arrêté préfectoral et concernant les risques sanitaires, le sujet a déjà été abordé au S3PI, il y a 3 ans, par une présentation des rejets d'ADA. Depuis 2008 il n'est pas observé d'évolution aggravante au niveau des métaux lourds à l'atmosphère.

S'il était démontré un problème important, le risque sanitaire serait ramené aux normes.

Le but est de ramener ce risque calculé pour le niveau du risque systémique à une valeur inférieure à 1 et pour le risque cancérigène à 10<sup>-5</sup>.

Des nouvelles mesures seront faites, à l'été, puis soumises au logiciel et les résultats pourront être présentés sachant qu'il y a toujours, selon les limites, une marge d'incertitude.

Il admet la difficulté de compréhension pour la population d'autant que, dans le cas d'espèce, les résultats des calculs sont dans le domaine d'incertitude de la méthode ce qui pourrait se traduire par "bien que légèrement en dehors des limites réglementaires, les résultats ne sont pas inquiétants pour la santé et la salubrité publique". Ceci est confirmé par les premières campagnes de mesures d'AIraq citées plus haut. Il rappelle la volonté de l'administration de ramener les résultats de l'évaluation du risque sanitaire dans les limites réglementaires.

M Deyris observe qu'il y a une réglementation et qu'il se pourrait qu'on ne soit pas dans les normes et alors que nous sommes dans le domaine du risque de cancer. Ceci est plus qu'inquiétant.

Mme De Menorval et M Amiel développent les notions de mesures, comme le bruit avec des actions correctives immédiates, pour d'autres il y a la notion de seuil et la notion de concentration qui servent à comparer par rapport au règlement guide pour les risques sanitaires.

M Botella indique que le lien pollution / santé est bien posé.

Il cite le rapport du CODERST du 03 03 09 qui concerne Celsa/ADA « est également suivie dans le cadre du PNSE (Plan National Santé Environnement) action plomb. Les résultats enregistrés sont insuffisants bien que non réellement préoccupants pour la santé des riverains ».

Et celui de l'Afset, le même mois, relatif au danger des expositions modérées mais régulières à la pollution dont les particules PM.

Il rappelle que l'InVS –Institut de veille sanitaire, dans le cadre du Psas - Programme de surveillance air et santé - avait estimé en 2001 à 20 décès anticipés dus à la pollution atmosphérique sur l'agglomération bayonnaise. La relation, au-delà des souffrances vécues, avec les coûts supportées par la Sécurité sociale doit permettre de cibler au mieux les investissements nécessaires pour réduire ces pollutions. Il serait intéressant de faire le point de ces situations au S3PI.

Mme De Menorval et M Amiel précisent que le programme Psas regroupe des données importantes nationales en liaison avec 9 grandes villes. Par contre, on ne peut pas comparer une ville comme Bordeaux et celle de Tarnos. Ils invitent M Bourquin à partir de l'expérience d'Airaq à développer le sujet.

M Bourquin indique que les programmes Psas et Primequal alimentent la définition des seuils réglementant l'impact sanitaire de la pollution. Il est difficile de lier directement ces décès uniquement à la problématique atmosphérique.

Primequal est un programme scientifique qui a pour objet de définir le dispositif de surveillance de la qualité de l'air.

Psas doit prouver que la pollution atmosphérique a une conséquence sur la santé, son protocole ne s'applique pas qu'à la problématique des rejets industriels mais plutôt au niveau conséquence globale pour toute la population.

Mme Duhart pose la question de savoir pourquoi nous sommes là et la question de l'opportunité d'une station de mesure supplémentaire qui est posée.

L'enquête publique de 1995 concernant l'usine ADA indiquait que 90 % des rejets devaient être canalisés, nous en sommes à 50 ou 60 %.

Des discussions et des avancements ont lieu et même si les actions n'évoluent pas suffisamment rapidement, ce qui est entrepris est bien et voyons après avec les mesures.

Il est nécessaire qu'il y ait la communication sur les résultats et si cela revient au S3PI, il faut que cela soit fait avec rigueur.

M Claverie précise qu'aucune personne dans l'assemblée n'a affirmé que les travaux entrepris par l'usine ADA étaient ou seraient insuffisants.

M Droneau dit son mécontentement face aux propos tenus par M Botella concernant la condamnation de la France par Bruxelles. On est censé donner une position et ici on fait du philosophique mettant en cause l'Etat. Il pense que l'orientation est sous-jacente et il réfute l'idée que l'on puisse penser que des partenaires chargés du contrôle pourraient être incompetents dans leur domaine. Il demande à revenir à des débats concrets. Améliorons et essayons de mesurer.

M Claverie précise, à son tour, que M Botella ne fait que le constat des condamnations de la France qui démontre que la réglementation n'est pas ou n'a pas été appliquée.

Le Président indique qu'il observe ce que fait l'Etat, en bien et en moins bien, et ce d'autant qu'il est ancien fonctionnaire environnemental.

Il y a tout de même un problème au regard des exigences et annonces de transparence. Comment informer les citoyens face à leur inquiétude permanente : « Qu'est-ce que vous faites les élus ? »

Certes l'Etat fait son travail mais que l'information circule et fasse tomber la pression par rapport aux rejets à l'atmosphère ou dans l'eau qui est une préoccupation quotidienne.

Il sait que les industriels améliorent par leurs travaux et contribuent à la diminution de la pollution mais il demande que l'information suive.

M Parent revient sur les 3 stations d'Airaq qui mesurent la pollution urbaine mais qu'en est-il de la pollution industrielle ? Il rappelle une lettre de ADALA au Maire d'Anglet du 4 12 2008 concernant une station de mesure pluridisciplinaire en fonctionnement continu, sous pilotage d'une organisation indépendante pour laquelle il a répondu avec un avis positif.

M Amiel renouvelle qu'il a donné les éléments qu'on lui a demandés.

M Claverie demande aux industriels, suite au rapport de M Amiel, la communication des chiffres.

Devant les interrogations de Mme Melquiot et de M Droneau, il constate et regrette qu'aucun industriel présent n'a prévu une communication de situation et alors qu'il a pris soin, ainsi que M Botella, d'avertir par téléphone, avant l'envoi de l'invitation, les entreprises concernées.

A quoi sert le S3PI si ce n'est au minimum avoir un rapport sur l'état des rejets des installations.

M Droneau demande sous quelle forme communiquer car il faut faire un inventaire.

Et ici on n'est pas aux ordres.

Mme Plagnot dit que la présentation par les entreprises de leur bilan n'était pas spécifiquement marquée dans l'ordre du jour.

Mme De Ménorval indique qu'il existe les bilans annuels des ICPE. C'est une base dont il faut tirer les éléments qui permettent de chiffrer les flux et les concentrations qui sont à comparer avec les seuils portés dans l'arrêté préfectoral.

Il existe un registre pour les DRIRE non accessible et volumineux dans lequel sont portés les rejets annuels issus de l'AP qui définit les obligations de déclaration pour chaque paramètre.

M Botella renouvelle que, ce qui est accessible encore, c'est le registre européen EPER qui donne les chiffres annuels pour les rejets d'ADA mais seulement sur 2001 et 2004.

Par exemple en dioxine on passe de 3,95 g/an à 1,27 g/an. Qu'en est-il aujourd'hui compte tenu de l'impact de ces molécules ?

M Amiel confirme que cela peut aller de 3 g à quelques fractions de g par année.

Ce sont le résultat de calculs par rapport à la production de tonnes d'acier.

M Droneau constate que le but du S3PI est d'échanger, de communiquer des mesures et des informations et pas de discuter sur des chiffres sans base.

M Claverie enregistre les positions et en particulier qu'en plus de l'information téléphonique à chaque entreprise, il aurait fallu mieux le préciser dans l'invitation. Dont acte.

Il comprend la difficulté de la diffusion des chiffres et il demande à l'assemblée de pouvoir prendre une date afin de présenter cette information.

M Deyris est d'accord pour avoir une présentation des résultats des rejets. Car autant les élus que les associations sont confrontés à une demande d'information. Il nous est dit qu'il n'y a qu'à aller demander à l'administration. Mais tout autant l'Etat et les industriels pourraient s'organiser pour informer directement le S3PI et à travers lui, le citoyen.

M Geisler souhaite faire observer qu'après avoir entendu tel et tel propos, il apparaît que tout le monde est d'accord pour travailler sur des sujets aussi sensibles et que le S3PI joue pleinement son rôle. Il encourage tous les participants à une meilleure écoute les uns avec les autres.

M Amiel indique que nous sommes dans le débat et rappelle que le pouvoir régalien en matière de contrôle, c'est l'Administration.

Nous sommes ici aussi pour essayer de faire mieux.

Pause.

M Claverie invite M Bourquin à présenter Airaq.

M Bourquin précise qu'Airaq est une association Loi 1901, existant depuis 10 ans, définie par le Code de l'Environnement et la loi sur l'air, administré par 4 collèges et travaille en totale indépendance.

Mission : surveiller l'air ambiant, mesures à l'émission, mesures des concentrations, comparaison à des résultats de référence, suivi de la réglementation européenne et de la transposition en droit français.

Dispose d'un réseau de capteurs fixes, comme celui du BAB qui a fait l'objet de la discussion en amont.

Dispose de moyens mobiles pour effectuer des campagnes de mesures avec des appareils ou par la pose de « tubes passifs » selon les circonstances ou problématique locale et détient un rôle d'alerte auprès des autorités. Travaille en lien avec les services de la Météo et concernant les aspects sanitaires en lien avec les DDASS et l'Invs par rapport à sa propre mission du suivi d'une molécule par rapport à un décès, des irritations ou autre impact sanitaire et ce en vue de devoir informer l'Union Européenne qui, elle, ajuste les niveaux de concentration, tels ceux relatifs aux particules fines (PM).

Concernant les 3 points de mesures du BAB il est observé que les résultats sont satisfaisants au regard de la réglementation UE.

Cette association peut être saisie sur demande des élus ou de ses membres ou à partir d'une instance comme le S3PI.

Les mesures sont faites selon des conditions définies par la réglementation en vigueur.

Les résultats sont consultables sur le site @ en application du Code de l'Environnement.

Accomplit des interventions ponctuelles à la demande de ses adhérents comme sur les métaux lourds, les HAP et autres.

Concernant le sujet de la proposition d'installation d'une station de mesures sur la ZIP, Airaq n'a pas les prérogatives pour en décider, mais est en capacité d'apporter son expertise. C'est à l'autorité locale, en passant par le S3PI, qui revient de décider, définir l'objectif et avec le financement correspondant basé sur les trois tiers –Etat, Collectivités, Industriels-, engager l'étude de réalisation. Les paramètres à rechercher conditionnent la spécificité des matériels de mesures.

Le Président observe qu'il est décrit un fonctionnement de mesures en continu. Qu'en serait-il en discontinu ou avec des mesures ponctuelles ?

M Bourquin précise déjà que ce ne sont pas des mesures à l'émission comme le pratiquent les industriels en autosurveillance, mais un contrôle des retombées pour s'assurer que l'on est conforme à la réglementation.

Le Président indique que c'est à la suite de la proposition du Préfet des Landes, suite au rapport de la DRIRE et avec la compétence d'Airaq qu'il nous faut répondre à la problématique des rejets de la ZIP et rechercher les solutions pour améliorer la situation.

Il demande aux associations de préciser leur demande, de voir avec les Collectivités adhérentes à Airaq et les industriels afin déjà de montrer que l'on répond aux inquiétudes des populations.

M Messardier demande quelles sont les mesures en continu faites par Airaq et les coûts.

Mme Melquiot précise que ADA travaille en liaison avec le réseau Airaq depuis 2004.

M Amiel précise que pour les métaux lourds ce ne sont pas des mesures en continu et les résultats sont appréciés par rapport à un référentiel qui permet de constater que les mesures relevées par l'industriel sont conformes.

Mme Melquiot précise que les mesures de ADA et celles ponctuelles d'Airaq se font sur les mêmes zones d'implantation des capteurs.

Mme Duhart dit que la cartographie d'implantation de capteurs est importante. Mais il faut définir ce qui doit être mesuré. Elle constate l'accumulation quotidienne de poussières sur les bords de ses fenêtres au Boucau, il s'agit de savoir quelle en est la composition et apprécier les décisions à prendre par rapport aux émissions de la ZIP.

M Amiel précise que ce sont en général des poussières métalliques de plusieurs métaux. Il dit que ADA a fait faire une cartographie des retombées en le rapprochant des sources d'émissions de l'aciérie.

M Botella indique que nous sommes dans une configuration d'apports d'embruns océaniques dont il apparaît dans les informations scientifiques que c'est une contribution non négligeable à l'impact sanitaire des polluants. Comment Airaq intègre ou intégrerait ces données ?

M Bourquin dit que l'attention est portée particulièrement sur l'ozone, les COV, les NOx et les particules fines en suspension (PM). Le BAB est semblable à Pau et s'il est constaté une augmentation de l'ozone sur le littoral, il semble que ce soit dû plus à l'apport océanique.

M Botella demande s'il y a une quantification des apports des combustions des bateaux sur le port sachant que les carburants, selon les navires, ne sont pas forcément aux normes européennes et que ce qui est envisagé par Airaq et ASF sur l'A63 de mesurer par tubes passifs peut-il être appliqué sur la ZIP.

Mme Plagnot précise que le trafic du port est européen et qu'il serait difficile de s'y opposer.

M Bourquin dit que ces questions soulèvent un vrai problème. Le sujet des combustions fait l'objet des réflexions en cours.

Concernant l'A63, il s'agit d'évaluer l'impact des travaux d'élargissement sur 35 kms.

Une étude d'impact a été établie à l'occasion de la Déclaration d'Utilité Publique et portée dans l'Enquête Publique.

Il a été constaté dans l'étude d'impact qu'au-delà de l'élargissement et de l'augmentation du trafic des véhicules identiques polluent différemment selon la conduite.

Le côté expérimental et innovant de l'étude par tubes passifs doit permettre de cibler le meilleur emplacement d'une station de mesures fixe entre Ondres et Biriadou selon le souhait des ASF. La campagne est en cours.

Concernant sa capacité à intervenir, ici sur la ZIP, Airaq peut aider dans le cadre du réseau public avec les Collectivités, l'Etat, les industriels sur le plan technique, celui de la communication vers le grand public. Il approuve la nécessité d'obtenir la présence des DDASS pour apprécier les aspects sanitaires.

M Botella relève « qu'il n'y a plus qu'à décider » et indique que le S3PI Fos/Etang de Berre dont Airfobep, la DDASS 13... a organisé une enquête épidémiologique lourde et préalablement une étude sur les odeurs, avec la participation des habitants et leur nez., qui a permis de mettre en évidence les sources d'émission à capter pour les industriels et mieux cibler les investissements importants qui ont été réalisés en suivant. Cela a été une intéressante expérience du fait de l'association des populations riveraines aux objectifs d'amélioration de la maîtrise des rejets industriels.

M Deyris observe qu'il y a des capteurs mais où sont les résultats ?

Il demande que soit présenté au S3PI un résumé sur les polluants mesurés, qui doit mesurer quoi ? dans quelles conditions ? Il demande qu'un inventaire commun des pollutions soit établi.

M Amiel dit qu'à l'exception des mesures de ADA, les autres émissions n'apporteront pas grand-chose de plus. Et s'il faut aller plus en avant dans la mesure il faut penser financement.

M Agostini constate qu'il y a un début de réponse aux associations en ce qui concerne la station de mesures, il faut partager les informations d'où l'importance du S3PI où l'on apprend beaucoup même s'il y a eu un petit flottement sur l'ordre du jour.

Il précise que la Région sera aux côtés des acteurs pour les décisions mais il demande préalablement une présentation des mesures pour apprécier les points à améliorer.

M Claverie dit que le sujet n'est pas clos. Nous allons proposer une autre réunion avec les industriels pour la présentation des résultats.

M Bourquin propose de présenter une synthèse des mesures sur le secteur.

M Amiel confirme ses réserves sur la nécessité d'une station de mesures complémentaires.

Le Président conclut la réunion en rappelant qu'il sera présenté une synthèse de nos travaux lors de la plénière du 12 juin en Mairie d'Anglet à la Maison pour Tous

Il remercie tous les participants qui ont apporté leur riche contribution.

Rapporteurs : Mme Françoise Elmon, Mairie d'Anglet et Michel Botella, Environnement Intervention.



**REJETS ADA Registre UE / EPER**

Localité Résumé de l'établissement

Adresse: ROND POINT CLAUDIUS MAGNIN

Ville / village Ville / village: BOUCAU

Code postal: 64340

Pays: France

Code NACE: 27.10

Année de déclaration: 2004

Toutes les valeurs d'émissions correspondent à des émissions annuelles Émissions atmosphériques

Rejet M/C/E













Cadmium et ses composés	0.106 t M
Chrome et ses composés	0.145 t M
Plomb et ses composés	4.06 t M
Zinc et ses composés	11.10 t M
Dioxines et furannes (PCDD et PCDF)	0.00127 kg M

Toutes les valeurs d'émissions correspondent à des émissions annuelles

.....

**Année de déclaration: 2001**

Toutes les valeurs d'émissions correspondent à des émissions annuelles

Émissions dans l'eau (directes)	Rejet direct 	M/C/E 	Rejets indirects (transfert dans une station d'épuration des eaux usées hors site) 	M/C/E 
<a href="#">Phénols</a>	 0.50 t	M		
<b>Émissions atmosphériques</b>	<b>Rejet </b>	<b>M/C/E </b>		
<a href="#">Chrome et ses composés</a>	 0.21 t	E		
<a href="#">Plomb et ses composés</a>	 3.23 t	E		
<a href="#">Zinc et ses composés</a>	 13.20 t	E		
<a href="#">Dioxines et furannes (PCDD et PCDF)</a>	 0.00395 kg	M		
<a href="#">PM10 (Particules de diamètre inférieur à 10 µm)</a>	 80.80 t	E		

Toutes les valeurs d'émissions correspondent à des émissions annuelles.

Ces informations font partie d'un dossier ADA de la doc. Environnement Intervention.